

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25451**

Intitulé

Menuisier ébéniste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
L'aronde des oliviers - Ecole supérieure d'ébénisterie de Haute Provence (ESEHP)	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234s Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; Fabrication de meubles

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

ce technicien conçoit, réalise et pose des ensembles en bois et dérivés du bois, dans cinq domaines : la menuiserie de bâtiment, l'agencement, les escaliers, le mobilier et l'ébénisterie*. Il met en oeuvre les techniques traditionnelles et actuelles, dans le respect des normes en vigueur. Il peut exercer en tant que compagnon professionnel, technicien, responsable d'atelier ou chef d'une entreprise artisanale.

Dans les cinq domaines de la menuiserie de bâtiment, l'agencement, l'escalier, le mobilier et l'ébénisterie :

1. Prise en compte d'une demande client.
2. Préparation.
3. Fabrication.
4. Restauration et Finition.
5. Pose
6. Gestion de l'activité professionnelle

Dans les cinq domaines de la menuiserie de bâtiment, l'agencement, l'escalier, le mobilier et l'ébénisterie, les titulaires de la certification sont capables de :

1. Prendre en compte et de traiter une demande client.
2. Effectuer l'étude détaillée de fabrication d'un ensemble ET sa réalisation.
3. Assurer la sécurité au travail, des personnes et des biens.
4. Diriger une équipe.
5. Gérer et administrer leur activité professionnelle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises artisanales, TPE, PME de transformation du bois, bâtiment, ameublement, escaliers.

Responsable d'entreprise artisanale ; chef d'atelier ; chef d'équipe, Menuisier; Ebéniste;Technicien;Formateur

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2206 : Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie

H2207 : Réalisation de meubles en bois

F1604 : Montage d'agencements

F1503 : Réalisation - installation d'ossatures bois

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

1. Composante « prise en compte d'une demande client » :
 - dossier complet d'étude de cas débouchant sur une propositions complète, technique et économique (description, dessins d'ensemble, devis)
2. Composante « étude détaillée et réalisation »
 - fabrication en travail dirigé : évaluation d'une réalisation par domaine (menuiserie de bâtiment, agencement, escalier, mobilier, ébénisterie)
 - étude détaillée et réalisation d'un ouvrage en complète autonomie dans l'un des cinq domaines, avec présentation et soutenance devant jury *
3. Composante « Sécurité »
 - Mise en sécurité de l'environnement de travail et travail en sécurité sur les différentes machines *
4. Composante « diriger une équipe »
 - mise en situation professionnel de chef d'équipe pour la réalisation d'un ouvrage
5. Composante « gestion de l'activité »
 - relations professionnelles : jeu de rôle d'entretiens professionnels client, fournisseurs, banques ; bilans d'entretiens
 - dossier d'étude de cas de création d'une entreprise artisanale : Fiche de présentation ; comptes de résultats et bilans prévisionnels ; liste des investissements ; demande de crédit éventuel. Paramétrage et utilisation d'un tableau de suivi prévisionnel de trésorerie.

*L'ensemble des évaluations de compétences ci-dessus sont prévues durant ou en fin de parcours de formation. Celles marquées d'une **

sont également évaluées par mise en situation

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le Responsable de formation de l'Ecole Un professeur de Lycée Professionnel Trois professionnels (60%)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		Le Responsable de formation de l'Ecole Un professeur de Lycée Professionnel Trois professionnels (60%)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Menuisier ébéniste" avec effet au 30 juin 2011, jusqu'au 17 mars 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Délivrance de 25 certifications maximum par an

Autres sources d'information :

Auprès de l'école : esehp.contact@orange.fr

Ecole Supérieure d'ébénisterie de Haute Provence

Lieu(x) de certification :

ESEHP quartier du 11ième BCA - 04400 BARCELONNETTE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ESEHP quartier du 11ième BCA - 04400 BARCELONNETTE

Historique de la certification :